



Mariage gris et depot de plainte

Par **chris_du92**, le **22/05/2011 à 13:49**

Bonjour,rrnj' ai été victime d'un mariage gris .rnj' ai découvert grâce a un logiciel espion que mon ex épouse avait déjà un mari dans son pays d'origine et qu'ils avaient conçu un plan pour qu'il puisse venir en France .rrnA l' époque en 2007 mon avocate m' avait conseillé un divorce par consentement mutuel car celle ci m avait conseillé de divorcé de cette personne le plus rapidement possible.rnrnLe jugement finale du divorce a été prononcé en Mars 2010, je souhaite que cette personne ne puisse pas s 'en tirer aussi facilement .rnPuis je allez poser plainte au commissariat (je précise que j 'ai sauvegardé tous les mails de correspondance entre elle et son mari)rnSi oui pour quel motif puis je déposé plainte ?

Par **mimi493**, le **22/05/2011 à 14:33**

Si elle avait déjà un mari, votre mariage était nul d'office et il fallait porter plainte pour bigamie (et au passage, vous êtes aussi passible d'une condamnation pénale pour avoir espionné la correspondance de votre épouse)rnAujourd'hui, vous avez voulu divorcer, elle était d'accord, et le mariage a duré longtemps en plus (3 ans pour un consentement mutuel ????)rnDe toute façon, elle ne pourra pas faire venir un mari épousé avant son divorce en France.

Par **kingdom**, le **03/06/2011 à 13:01**

IL faut demander l'annulation de votre mariage, ainsi elle se retrouvera comme si il n'y avait pas eu de mariage. Donc sans papier. Je vous invite à consulter le site cité dans ma signature, vous aller avoir des pointures contre le combat des arnaques sentimentales.

Par **mimi493**, le **03/06/2011** à **14:01**

Annuler un mariage qui n'existe plus. Oui, bien sur

Par **kingdom**, le **03/06/2011** à **14:06**

Oui c'est possible!